

## Imposition des réparation d'impétrant

### Réalisation de la tranchée

la largeur de la tranchée sera fixée par les impétrants. Elle déterminera la surface de revêtement à réparer.

### Remblai de la tranchée (du fond de la tranchée jusqu'au fond de coffre)

Le choix du matériau de remblai de la tranchée est laissé au libre choix de l'impétrant. La ville impose seulement une performance sur le remblayage, à savoir le coefficient de compressibilité en fond de coffre doit être supérieur à 17 Mpa.

La vérification des coefficients via les moyens adaptés, soit essai à la plaque ou pénétromètre CRR, peut-être imposée par la ville.

### Interface entre le remblai et la fondation

Quelque soit le type de remblai, la ville impose que les matériaux de remblai et de fondation soit rendus indépendant l'un de l'autre par le placement d'une interface soit de sable ( de 2 à 3 cm ), soit d'un géotextile.

### Fondation en trottoir

Le béton maigre pour les fondations de trottoirs, éléments linéaires et localisés est un béton maigre fourni à performance spécifiée suivant les NBN EN 206-1 et NBN B 15-001, il est de classe de résistance C16/20. Il contient au minimum 150 kg de ciment par mètre cube Il a une épaisseur constante de 15 cm.

La nouvelle fondation déborde de 15 cm de part et d'autres de la largeur de la tranchée définies par les impétrants.

### Fondation en voirie

Le béton maigre pour les fondations de voirie est un béton maigre fourni à performance spécifiée suivant les NBN EN 206-1 et NBN B 15-001, il est de classe de résistance C16/20. Il contient au minimum 150 kg de ciment par mètre cube Il a une épaisseur constante de 25 cm.

La nouvelle fondation déborde de 15 cm de part et d'autres de ma largeur de la tranchée définies par les impétrants.

### Revêtement en dalle 30/30 épaisseur 5 cm

Les dalles sont conformes aux NBN EN 1339 et NBN B21-211

Les carreaux sont posés à joint alternés

La pose s'effectue en plein bain de mortier sur la fondation, préalablement nettoyée. Le dosage de ciment est compris entre 300 et 350 kg par m<sup>3</sup> de sable. Les joints sont rebouchés par un scellement au mortier. La largeur du joint ne peut être inférieure ou dépasser les 10 mm.

Des joints transversaux de dilatation, d'une largeur de 10 mm sont réalisés au moins tous les 10 m et aux changements de direction. Ces joints sont remplis d'un produit de scellement coulé à chaud.

### Revêtement hydrocarboné en trottoir

La pose d'un couche de roulement type AC-6,3 surf 4-1 sur une épaisseur de 4 cm est obligatoire.

Tous les joints de liaison sont traités par un produit de scellement coulé à chaud.

Les bords existants sont droits et propre.

### Revêtement hydrocarboné en voirie

L'épaisseur du revêtement hydrocarboné est de 10 cm réparti selon les deux couches suivantes :

- AC14-base 3-1 : épaisseur de 60 mm : épaulement de 10 cm de part et d'autre de la largeur de la tranchée
- AC 10-surf 41 : épaisseur de 40 mm : épaulement de 20 cm de part et d'autre de la largeur de la tranchée

Les bords existants sont droits et propres.

Tous les joints de liaison sont traités par un produit de scellement coulés à chaud ou via l'utilisation d'un joint préformé en bitume polymère.

### Revêtement en pavés de béton en trottoir et en voirie

Les pavés ont une épaisseur équivalente aux pavés existants et sont repris dans les mêmes dimensions et coloris.

L'épaisseur minimale est de 8 cm en trottoir et de 10 cm en voirie.

Les pavés de béton sont posés sur une couche en sable ou gravier 2/7 d'une épaisseur constante de 3 cm après compactage.

Les pavés sciés ne peuvent pas être inférieur à un demi pavés.

Les pavés sont vibrés et les joints sont colmatés au moyen d'un sable de remplissage sec

### Revêtement en béton en trottoir et en voirie

IL s'agit d'un revêtement en béton discontinu monocouche d'une épaisseur de 18 cm . La pose d'une membrane plastique sur le matériau non lié est obligatoire afin d'éviter d'absorber l'eau du béton.

La composition du béton répond respecte la prescriptions suivantes :

- Dmax du granulat : supérieur à 6,3 mm et inférieur au égale à 20 mm
- Quantité de ciment de 350 Kg/m<sup>3</sup>
- Rapport eau/Ciment ( E/C ) est inférieur ou égale à 0,5
- La teneur en air est comprise entre 3 et 6 %